



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :
En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45
Votants : 51
Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-072

VIE COURANTE
18- RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi d'assistant géomaticien dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

L'équipe en charge de la gestion patrimoniale est constituée d'une géomaticienne et d'un assistant. L'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines (213 km) et la prochaine gestion en régie des réseaux d'eau potable des communes littorales (500 km) de réseaux conduisent à une augmentation d'environ 50% du patrimoine à gérer (intégration et fiabilisation des plans, réponses aux demandes d'urbanisme, réponses aux déclarations d'intention de travaux...). Il apparaît donc nécessaire de renforcer cette équipe par un assistant supplémentaire.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi d'assistant géomaticien, dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire de catégorie C du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial ou à défaut à un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer une continuité de service à la régie des eaux, requérant des compétences dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et des outils SIG desktop (Qgis). La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du grade d'agent de maîtrise principal IB 597.

L'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER la création d'un emploi d'assistant géomaticien dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE la création d'un emploi d'assistant géomaticien dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

